

**L'hon. M. Bell:** Quant à moi j'ai eu recours à toutes les tactiques connues des avocats et des parlementaires. J'ai essayé de câliner, de cajoler, de convaincre. Je me suis indigné et mis en colère—comme je l'ai fait la dernière fois où cette question a été étudiée—mais absolument sans succès. Monsieur le secrétaire parlementaire, ne pourriez-vous pas informer le cabinet que le moment est arrivé de prendre une décision. Il n'est plus temps de tergiverser, ni d'agir en despotes. En attendant la décision, des gens souffrent.

**M. Knowles:** Et meurent.

**L'hon. M. Bell:** Comme le dit le député, il y a des gens qui meurent. De très nombreux agents retraités de l'État qui auraient pu bénéficier des avantages que le comité recommandait à l'unanimité de leur octroyer sont morts, depuis le 8 mai, sans les avoir reçus. Le député d'York-Centre (M. Walker) était aussi de l'avis du comité, je le sais. Certains retraités sont morts et d'autres ont souffert. Je demande donc au député—et, ce soir, je suis aussi raisonnable qu'il m'est possible de l'être—s'il ne pourrait pas, grâce à la position avantageuse qu'il occupe aux banquettes ministérielles, faire agir quelqu'un d'influent sur le ministre. Ne peut-il demander au ministre des Travaux publics (M. McIlraith) de se rendre au cabinet demain matin et de dire: «Il faut que nous fassions quelque chose—nous devons prendre une décision dans un sens ou dans l'autre.» C'est tout ce que je lui demande, c'est une chose toute simple. J'espère que le député, qui représente Ottawa-Ouest et qui, monsieur l'Orateur, a plus d'influence que vous ou moi à n'importe quel sujet auprès du cabinet, ne refusera pas de faire cette démarche. Si le député d'York-Centre va trouver son collègue d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) et lui fait la demande dans les termes amicaux que je viens de lui suggérer ce soir, nous aurons bientôt une décision.

Monsieur l'Orateur, c'est une question des plus graves pour bon nombre de gens au pays. Que le gouvernement sorte de son inertie et qu'il prenne une décision.

**M. Knowles:** Bravo.

**M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le discours du député m'a vivement impressionné. Vraiment, il me semble plus facile de lui répondre quand il affiche son

attitude normale, turbulente et querelleuse, que lorsqu'il prend un air suppliant comme ce soir.

Je ne critique ni le député de Carleton ni celui de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne les blâme pas pour leur vive inquiétude, ni pour leur désir ardent de voir le gouvernement se décider sur une question d'une telle importance. Je les prie de croire que les membres du gouvernement qui ont fait partie de ce comité, mon ministre et le gouvernement partagent, eux aussi, cette inquiétude.

Je leur demande d'accorder à mon ministre, d'accorder au gouvernement, le mérite d'avoir fait preuve de sollicitude et d'empressement à faire quelque chose, à prendre une décision et à la prendre aussi rapidement que possible, sur toute cette question de la caisse de pension de retraite. Je tiens à le signaler, au cas où le public estimerait que le Parlement et le gouvernement ignorent le problème.

Le lundi 20 novembre, il y a deux jours à peine, le député de Carleton a soulevé cette question à la Chambre. Le premier ministre a déclaré alors que l'affaire était toujours à l'étude. J'y attire l'attention parce que je ne veux pas que l'on tire, des instances répétées qui sont faites à la Chambre, la conclusion que le gouvernement a décidé de ne rien faire, de reléguer le projet aux oubliettes et de retarder l'échéance plutôt que de dire oui, ou non.

Le 9 novembre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé la même question, comme on le voit à la page 4118 du *hansard*, et le ministre lui a donné une réponse honnête et vraie, signalant que la question était à l'ordre du jour du cabinet et qu'il était désireux de la voir réglée le plus tôt possible.

Je me reporte au 26 septembre alors que le député de Winnipeg-Nord-Centre saisissait de nouveau le Parlement de cette question, comme en fait foi le *hansard*, à la page 2534. J'ai essayé de repérer deux autres occasions où cette question a été soulevée et où j'ai répondu au nom du ministre.

Je ne puis rien ajouter à ce qu'ont déclaré le premier ministre et le ministre là-dessus, mais je promets de couper dans le *hansard* de demain les plus éloquentes observations du député de Carleton (M. Bell) et de les signaler à mon ministre.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 30.)